

Date de convocation : 18/02/2021
Date de publication du
Procès - Verbal : 01/03/2021

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER – DAUTREMEPUITS – PIAZZA – CARPENTIER – GIVRY – POTIER – NICOLAS – BUTTERWORTH – TRIART – BOIVIN – BERNA – DUVERGER – PAVAUT-MAILLIEZ – LECAS – VITASSE – LAMOUREUX - CHAPUIS – CLAVAUD

Était excusé : Olivier DUVAL représenté par Thierry ROUTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi M. POTIER à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur :

- l'installation d'un kiosque à pizzas
- l'acquisition de la parcelle des Caillets
- le renouvellement du marché à bons de commande
- l'approbation du rapport de l'Assemblée Générale SPL-XDEMAT
- les frais de scolarité pour les enfants extérieurs à la commune
- la création d'un emploi sur contrat de projet
- la création de contrat PEC

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : approuvé à l'unanimité

2 – DEPENSES ENGAGEES POUR LA SALLE DES SPORTS

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a souhaité procéder à la rénovation et à l'extension de la salle de sports « Marcel LOUBENS » et de ses abords.

Ce projet a fait l'objet d'un travail préliminaire ces deux dernières années afin d'en étudier la faisabilité technique et financière. De cela, il ressort un projet s'élevant à :

➡ La salle de sports :	498 912.80 € HT	598 695.36 € TTC
➡ L'extérieur :	199 149.73 € HT	238 979.67 € TTC
Soit un montant global de :	698 062.53 € HT	837 675.03 € TTC

La partie « construction » a été confiée à **Mme Catherine GUESNIER**, architecte DPLG, de l'**Atelierge** 124 rue de la Montagne 60170 TRACY LE MONT.

Le bâtiment actuel de 314 m² sera agrandi d'une surface de 62 m² environ sur sa façade sud (entrée). L'espace d'évolution ne sera pas augmenté mais la partie *vestiaires / sanitaires / rangements / chaufferie* sera remaniée pour répondre aux normes actuelles notamment en matière d'accessibilité :

- La chaufferie ne sera pas modifiée.
- Les douches actuelles deviendront des locaux de rangement dont un sera accessible directement dans la salle d'évolution.
- Les vestiaires actuels accueilleront les sanitaires, un local électrique, un placard et un local de rangement.
- Le couloir d'entrée actuel sera élargi pour devenir un vrai hall d'entrée d'environ 22 m² permettant ainsi l'installation d'un élévateur pour handicapés à côté de l'escalier existant.
- L'agrandissement sera accolé à la surface restante afin d'accueillir 2 douches (H & F), soit une surface d'environ 37 m² carré.
- L'issue de secours actuelle sera améliorée par la réfection de l'escalier et un talutage paysager. Un second élévateur n'est pas indispensable, d'après les services de sécurité de l'Aisne. Il suffira de prévoir une chaise de transport à proximité de l'issue de secours avec de matériel « incendie ».
- Enfin, le devant du local de rangement « foot » sera aménagé et une porte créée afin de permettre un accès direct entre cette pièce et le stade.

La partie « Extérieurs » est confiée à **Mme Delphine PIGEON** du Cabinet TERRE & PAYSAGES.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE dans le cadre de l'accord-cadre (ex marché à bons de commande) :

- L'espace actuel très abîmé, au stationnement anarchique des véhicules sera totalement remanié.
- Une aire de stationnement d'une soixantaine de places sera aménagée.
- Le cheminement des piétons sera sécurisé.
- L'espace sera paysager pour offrir un cadre agréable et verdoyant.
- Ce projet complètera l'aménagement réalisé précédemment devant le dojo et terminera ainsi, dans un esprit de cohérence, l'aménagement de tout le complexe sportif.

Lors de l'étude préliminaire, des subventions ont été sollicitées auprès de l'État (DETR), de la Région Hauts-de-France (FRST*) et du Département (API). Pour des raisons essentiellement liées à la crise sanitaire, ces différentes instances ont modifié les procédures et les calendriers d'études des subventions. Le retard pris par ces bouleversements sont malgré tout compensés par le fait que notre dossier bénéficie du plan de relance économique initié par le Gouvernement.

Notre projet sera donc subventionné de la façon suivante :

ÉTAT	DETR 2020	Salle	195 339.89 €	arrêté préfectoral du 23/12/2020
	DETR 2021	Extérieurs	99 574.89 €	arrêté en attente
HdF	FRST*	Globalité	150 000.00 €	décision en attente
CD02	API 2020/2021	Globalité	174 515.60 €	décision du 15/12/2020

Soit un **montant total d'aides publiques de 619 430.38 €**

A ce stade d'avancement du projet, il convient d'en établir le plan de financement définitif et d'inscrire aux budgets les crédits correspondants, en tenant compte des impératifs imposés pour le vote des budgets, ceux imposés par les règles d'attribution des aides publiques et de la nécessité de régler dès maintenant les

premières factures (étude de l'architecte, les diagnostics et études préliminaires obligatoires sur le bâtiment sans lesquels la construction ne pourra pas démarrer).

Pour la Région, les projets subventionnés dans le cadre du plan de relance doivent être commencés avant le 31 mars 2021.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de financer l'opération sur la base suivante :

		DEPENSES	RECETTES
BP 2021	Travaux	345 339	
	Subvention HDF		150 000
	Subvention DETR 2020		195 339
BP 2022	Travaux	504 661	
	Subvention DETR 2021		99 574
	Subvention API 2021		74 515
BP 2023	Travaux		
	Subvention API 2021		100 000
	FCTVA (N+2) dépenses de 2021 x 16,404 %		57 414
BP 2024	FCTVA de 2022		57 414
BP 2025	FCTVA de 2023		24 606

Attention c'est un estimatif. Les chiffres devront être ajustés en fonction des factures réelles

Anticiper le BP 2021 permettra de régler dès maintenant les premières dépenses liées à ce projet (architecte) et les études préliminaires nécessaires (géomètre, amiante, etc...) et donc de respecter le calendrier imposé par le Plan de relance.

Après l'exposé de ce projet, le Maire propose au Conseil Municipal d'engager sur le BP 2021 les crédits suivants :

Opération 41 BSS P69 – Rénovation de la salle de sports

Recettes :	1322	Subvention régionale	150 000 €
	1341	Subvention État	195 339 €
Dépenses :	231318	Travaux	345 339 €

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité d'accepter les dépenses engagées ci-dessus.

Vote : accepté à l'unanimité

Séance levée à 19h10

Le Maire
Thierry ROUTIER



Le secrétaire de séance
André POTIER